

**La MRC d'Antoine-Labelle lance un appel de projets dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts 2024-2025 – Volet interventions ciblées**

---

Mont-Laurier, le 3 avril 2024 – Le service de gestion intégrée des ressources naturelles de la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) lance un appel de projets dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2024-2025 – Volet interventions ciblées. Cet appel de projets se déroule du 3 avril au 17 mai 2024 et vise l'aménagement forestier dans la région des Laurentides.

L'entente de délégation concernant la gestion du PADF du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), pour la grande région des Laurentides, est en voie de renouvellement. Celle-ci concerne les MRC touchées par l'aménagement forestier en territoire public laurentien, soit les MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides, des Pays-d'en-Haut et d'Argenteuil. De ce fait, la MRCAL, désignée responsable de répondre aux mandats de l'entente, lance cet appel de projets, afin d'identifier une banque de projets régionaux admissibles au programme.

Le PADF – Volet interventions ciblées a, entre autres, pour objectif la réalisation de projets d'aménagement forestier sur le territoire des Laurentides. Dans le cadre de l'appel de projets, pour l'année 2024-2025, les dossiers admissibles sont :

- Les projets permettant de documenter les différents enjeux liés aux préoccupations des TGIRT, afin d'appuyer les décisions et les orientations reliées à la planification forestière ;
- Les projets de réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales;
- Les projets de maintien et d'amélioration du réseau de chemins multiusages, pour les divers utilisateurs des terres;
- Les projets d'accompagnement des initiatives et de soutien à l'organisation d'activités, visant à favoriser l'aménagement forestier et la mise en valeur de la ressource forestière.

Les promoteurs intéressés à déposer un projet doivent d'abord consulter le guide du promoteur et, ensuite, soumettre une demande en remplissant le formulaire prévu à cet effet. Les demandes complètes avant le 17 mai, midi, doivent être transmises par courrier électronique à [a.guerin@mrc-antoine-labelle.qc.ca](mailto:a.guerin@mrc-antoine-labelle.qc.ca). Le guide du promoteur et le formulaire de demande sont disponibles sur le site Web de la MRCAL au <https://www.mrcal.ca/evenements>.

L'octroi des aides financières aux projets admissibles sera possible conditionnellement à :

- L'approbation du PADF par le Secrétariat du Conseil du Trésor;
- La signature de l'entente de délégation entre le MRNF et les MRC de la région des Laurentides et l'octroi de l'enveloppe budgétaire par le gouvernement du Québec;
- La recommandation des projets par les comités de priorisation;
- L'adoption des projets par le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle.

Pour toutes questions ou informations supplémentaires, concernant l'appel de projets, les promoteurs sont invités à contacter le service de gestion intégrée des ressources naturelles de la MRCAL, au (819) 623-3485, poste 601, ou à l'adresse électronique [a.guerin@mrc-antoine-labelle.qc.ca](mailto:a.guerin@mrc-antoine-labelle.qc.ca).

Des informations complémentaires concernant l'aménagement des forêts et les Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) de la région des Laurentides sont disponibles au [www.mrcal.ca/nos-services](http://www.mrcal.ca/nos-services) sous les onglets Aménagement du territoire et Aménagement des forêts.

– 30 –

Source : Billie Piché  
Coordonnatrice aux communications  
819 623-3485, poste 123  
[b.piche@mrc-antoine-labelle.qc.ca](mailto:b.piche@mrc-antoine-labelle.qc.ca)